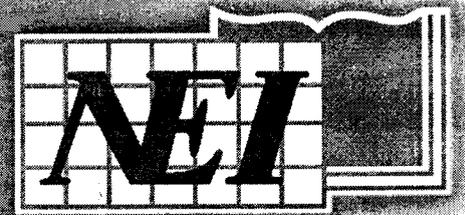
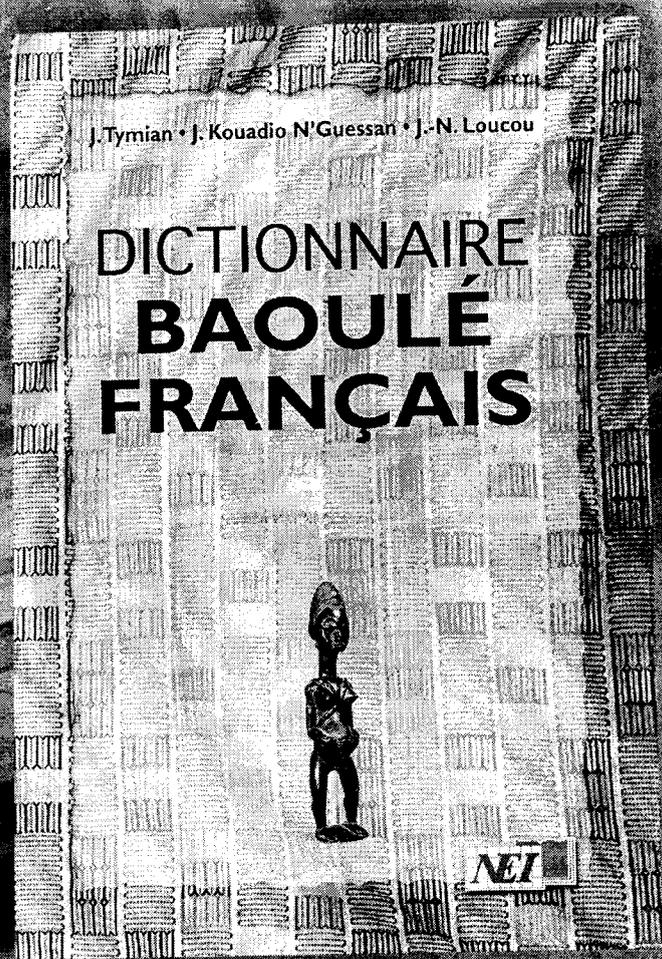


# Rapport annuel



Exercice 2003

**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE  
ORDINAIRE  
DU 10 JUIN 2004**

## **SOMMAIRE**

*Page 3*

ORDRE DU JOUR

*Page 4*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Page 5*

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

*Page 6*

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Page 10*

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

*Page 12*

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

*Page 15*

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2003

*Page 16*

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2003

*Page 17*

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS

*Page 18*

TEXTES DES RÉSOLUTIONS

## **ORDRE DU JOUR**

1. Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003
2. Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission et sur les convocations visées aux articles 432, 438 et suivants, de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE
3. Approbation desdits rapports, comptes et conventions
4. Quitus aux Administrateurs et décharge au Commissaire aux Comptes
5. Affectation du résultat
6. Fixation du montant des indemnités de fonction allouées au Conseil d'Administration
7. Renouvellement des mandats d'administrateurs
8. Pouvoirs pour les formalités de publicité.





## RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital de votre société se répartit comme suit :

HACHETTE LIVRE	:	29,6 %
ÉTAT DE CÔTE D'IVOIRE	:	20,0 %
ÉDIPRESSE	:	20,0 %
Le Personnel	:	3,0 %
Les Privés personnes morales	:	5,4 %
Les Privés personnes physiques	:	22,0 %
		<hr/>
<b>TOTAL</b>	<b>:</b>	<b>100,0 %</b>

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux prescriptions légales et statutaires, votre conseil vous a convoqués ce jour, en Assemblée Générale ordinaire annuelle, afin de vous rendre compte de l'activité de la société durant l'exercice passé, et soumettre à votre approbation les comptes annuels.

Vous aurez également à vous prononcer sur le présent rapport, ainsi que sur ceux des commissaires aux comptes, sur les propositions d'affectation et de répartition des résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2003 et sur la fixation du montant de l'indemnité de fonction des administrateurs.

Nous vous invitons à examiner les différents aspects de l'activité des NEI au cours de l'exercice 2003.

L'évolution de la valeur boursière de l'action NEI se présente comme suit :

* 30 juin 2002	:	6 295 Fcfa
* 31 décembre 2002	:	6 295 Fcfa
* 30 juin 2003	:	7 500 Fcfa
* 31 décembre 2003	:	7 500 Fcfa

### Activité

Pour la première fois de leur histoire, les Nouvelles Éditions Ivoiriennes affichent un chiffre d'affaires en recul significatif de 40% par rapport à l'exercice précédent (2 789 457 kcfa contre 4 947 277 kcfa en 2002). L'année 2003 marque un coup d'arrêt au développement régulier de la société depuis sa création en 1992. À cela deux raisons essentielles.

1) Le non-renouvellement des marchés publics fournis les exercices passés au titre de la gratuité, sans que le marché libéral viennent palier cette absence. L'option de la gratuité, prise par le gouvernement pour la diffusion des manuels scolaires est la seule retenue par la grande majorité de la population.

2) Les conséquences de la situation politico-économique qui nous ont coupés de près de 40% de notre potentiel de marché. L'absence de rentrée scolaire pendant l'exercice en zone occupée fut un facteur de récession du marché très significatif. La commande passée par le Ministère de l'Éducation, n'a pas été concrétisée par un marché en bonne et due forme pendant l'exercice alors que nous avons financé la production correspondante.

En revanche, nous constatons une remontée du résultat net comptable, pour un montant de -15 637 kcfca contre -112 736 kcfca en 2002. La société reste en perte mais il convient de noter un résultat opérationnel en forte hausse : 108 641kcfca contre 57 181 kcfca l'année passée. Cette donnée encourageante résulte, d'une part, d'une politique de restriction des frais généraux à tous les postes de charges et, d'autre part d'une reprise de provisions rendue possible par l'apurement des dettes de certains clients et le risque d'impayés minorés par rapport à 2002 en raison de la baisse de l'activité.

Nous regrettons que la commande de l'État du 11 juillet n'ait pas été suivie de la signature d'un marché. Dans ce cas de figure, notre résultat aurait été largement positif et notre chiffre d'affaires augmenté de 588 000 kcfca. Bien au contraire nos finances se sont vues grevées de près de 300 000 kcfca sans recette en contrepartie.

## **Production**

La création s'est trouvée handicapée par des capacités d'investissement réduite. Cependant, grâce à une politique sélective des nouveautés nous avons obtenu des succès notables en littérature et en parascolaire. Soulignons en particulier les succès de titres comme *Veillez et Priez*, *Les prisonniers de la haine*, etc. Nous avons aussi bénéficié de l'aide à l'édition de la part des organisations internationales (AIF) et des services de l'Ambassade de France. C'est ainsi que cinq titres de jeunesse ont été publiés grâce au soutien financier du premier et que le *Dictionnaire Baoulé - Français* n'aurait pas vu le jour sans l'intervention du second.

Le parascolaire, source de diversification de notre chiffre d'affaires, a vu cinq titres actualisés avec de nouvelles épreuves d'examen et augmenté avec l'arrivée de quatre nouveaux titres dans la collection *Caïman* qui s'impose sur le marché au détriment des collections importées et souvent inadaptées aux programmes ivoiriens. La poursuite des nouveautés avec *Caïman* mais également avec *Feu vert*, *Antiflash* à tous les niveaux des enseignements primaires et secondaires, nous permettra de donner à cette ligne de produits une place importante dans notre chiffre d'affaires annuel.

La refonte prévue des manuels du primaire a été précisée lors d'un séminaire organisé par le Ministère de l'Éducation, en août 2003. Nous redoutons que la valeur ajoutée de l'éditeur ne soit réduite à sa plus simple expression pour ne lui donner qu'un rôle d'imprimeur.

Nous nous préparons néanmoins, en concertation avec les pouvoirs publics, à franchir cette nouvelle étape de notre évolution en essayant de maintenir le rôle essentiel de l'éditeur qui est celui de la créativité, de l'innovation dans l'accompagnement des réformes pédagogiques mais aussi celui qu'il exerce dans la pérennité des titres, leur financement, la gestion des stocks et leur mise à disposition des familles en temps et en heure.

La Côte d'Ivoire avait réussi, aux yeux de l'opinion publique internationale et dans l'inter-profession, à créer une dynamique dans le domaine de l'édition scolaire mais aussi en littérature pour la jeunesse, en littérature romanesque, sentimentale, policière. Cette année, les NEI ont innové en lançant sur le marché un dictionnaire de 612 pages, des albums illustrés avec des couvertures cartonnées entièrement réalisées localement.

Sans l'apport du marché scolaire, nous verrions très rapidement les sociétés d'édition se dégrader au point de ne plus pouvoir exercer leur rôle dans le domaine culturel et dans le développement économique du pays, rôle qu'elles assument avec réussite depuis leur privatisation au début des années 90 et le rapatriement de toutes les fabrications en Côte d'Ivoire.

### **Investissements**

En raison d'un contexte très défavorable, aucun investissement nouveau n'a été effectué lors de l'exercice, en dépit du vieillissement des parcs informatiques et automobiles. De même, les départs à la retraite en fin d'année et un départ volontaire en cours d'année n'ont pas été compensés par des recrutements nouveaux, comme ne le seront pas non plus les prochains prévus en 2004.

### **Trésorerie**

Nos besoins de trésorerie, inférieurs aux années précédentes en raison de la baisse des tirages ont engendré des coûts financiers en diminution. Soulignons l'aide majeure de notre partenaire qui nous a permis de reporter ses créances sur 2004 alors que depuis 2002, il n'a pas été rémunéré pour ses services comme pour ses fournitures.

## **Résultat de l'exercice et proposition d'affectation**

Après avoir examiné les comptes, le conseil d'administration décide de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à Fcfa 15 637 198, intégralement au compte "Report à nouveau".

Après cette affectation le compte "Report à nouveau" qui présentait un solde créditeur de Fcfa 339 398 766 présentera un nouveau solde créditeur de Fcfa 323 761 568.

## **Évolution de la société**

Le Ministère de l'Éducation annonce le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation des nouveaux manuels CP1 et CP2 dès la rentrée 2004. En dépit d'une mise en œuvre précipitée difficilement acceptable pour les professionnels que nous sommes (nous sommes à quatre mois de la rentrée) de nouveaux programmes inspirés de la "pédagogie par compétence" et des manuels toujours en cours de rédaction, nous devons faire valoir notre expertise pour assurer une partie de la production dans de bonnes conditions.

Quels que soient les choix qui seront faits sur les prochains manuels, la réunification du pays reste le facteur essentiel pour redonner à notre activité les atouts nécessaires et renouer avec le développement de la société. Les interrogations demeurent vives et l'année sera de nouveau difficile si les conditions de l'environnement politique et économique ne sont pas améliorées.

Nous parions cependant sur un marché qui reste potentiellement actif, grâce à la prise de conscience des parents d'élèves mais également des pouvoirs publics, sur le rôle de premier plan de l'école dans le développement individuel et collectif des citoyens ivoiriens de demain.

Dans cette perspective, nous estimons que les Nouvelles Éditions Ivoiriennes doivent tenir un rôle de premier plan, celui qu'elles assument depuis leur création en dépit d'un contexte défavorable depuis quelques années.

À la lecture de ce rapport, il est proposé à l'Assemblée Générale de donner quitus à tous les administrateurs pour leur gestion.

Nous ne saurions clôturer ce rapport, sans remercier l'ensemble du personnel pour son action et son comportement courageux et responsable qu'il a su manifester dans les moments difficiles que nous avons connus en cours d'exercice.

Nous vous remercions.

## **RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003 sur :

- le contrôle des comptes annuels des Nouvelles Éditions Ivoiriennes (NEI), tels qu'ils sont annexés au présent rapport ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1- Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables, suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous devons formuler la réserve suivante :

Des créances sur divers distributeurs, s'élevant au total à environ 330 millions de FCFA, avec des soldes individuels inférieurs à 5 millions de FCFA, s'avèrent difficiles à recouvrer. Certaines de ces créances, d'un montant total d'environ 93 millions de FCFA, ont une antériorité de plus d'un an.

La direction de la société nous a assurés qu'elle demeure en contact avec ces derniers et a commis un huissier pour la mise en œuvre, le cas échéant, d'une procédure de recouvrement par voie de justice. À la date de nos travaux, nous ne disposons pas d'informations pour apprécier le bien-fondé de l'absence de provisions sur ces créances.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société au 31 décembre 2003.

## 2- Vérifications et informations spécifiques

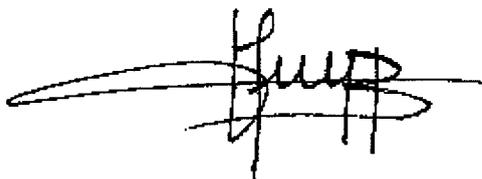
Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

À l'exception de l'incidence éventuelle du fait exposé ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Abidjan, le 24 mai 2004

**Mazars & Guérard**

Armand Fandohan  
Associé



**CECA**

Kouassi Salé  
Expert comptable diplômé



## **RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2003**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article 440 de l'Acte uniforme du traité de l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique du 17 avril 1997, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte uniforme.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes entre la société et l'un des administrateurs, directeur général ou directeur général adjoint, ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou directeur, à l'exclusion des conventions normales portant sur les opérations de la société avec ses clients et fournisseurs.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

### **1 - Conventions conclues au cours de l'exercice 2003**

Nous n'avons été informés d'aucune convention conclue durant l'exercice 2003.

### **2 - Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice**

#### ***2.1 - Convention d'accords commerciaux***

**Avec ÉDIPRESSE**

***Administrateur concerné***

l'actionnaire ÉDIPRESSE, représentée par Monsieur Frédéric Vezy.

### ***Nature et objet***

Remises commerciales.

### **Modalités**

La société NEI accorde à ÉDIPRESSE, son principal distributeur, les conditions commerciales préférentielles suivantes, liées au volume commercialisé :

□ un taux de remise de 33,79 % pour les ventes courantes contre un taux de 29,69 % généralement appliqué. L'exercice précédent, le taux de remise préférentiel appliqué à EDIPRESSE était de 34,44%;

□ une pratique exclusive de retour d'ouvrages invendus.

Cette convention devrait être matérialisée par, écrit d'une part et faire l'objet d'une autorisation formelle du Conseil d'Administration, conformément à l'article 438 de l'acte uniforme, d'autre part.

## ***2.2- Convention d'assistance technique***

### ***Avec la société ÉDICEF***

#### ***Administrateur concerné***

Monsieur Amaury De CASTEJA

### ***Nature et objet***

Assistance technique

### **Modalités**

ÉDICEF met à la disposition des NEI des spécialistes chargés de l'assister en matière de comptabilité, de gestion et dans le domaine de l'édition.

En contrepartie, ÉDICEF facture aux NEI :

- un forfait journalier de 500 000 FCFA ou 700 000 FCFA selon la nature de l'intervention et la qualification de l'intervenant pour chaque intervention du spécialiste d'ÉDICEF,
- un forfait journalier pour les frais de séjour en Côte d'Ivoire d'un montant de 100 000 FCFA par intervenant,
- les autres frais réels liés à l'assistance technique.

La charge d'assistance technique comptabilisée au titre de l'exercice 2003 s'élève à 20 000 000 FCFA.

## **2.3- Convention de prestations de service**

### **Avec ÉDICEF**

#### **Administrateur concerné**

Monsieur Amaury De CASTEJA

#### **Nature et objet**

Animation stratégique éditoriale et commerciale.

#### **Modalités**

Votre société bénéficie du savoir-faire de la société ÉDICEF en matière d'animation stratégique éditoriale et commerciale. Elle bénéficie de l'accès prioritaire aux coéditeurs ÉDICEF et à la non-concurrence du partenaire sur le marché scolaire ivoirien.

En contrepartie, elle verse à ÉDICEF une redevance annuelle représentant :

- ❑ 4 % du chiffre d'affaires net inférieur à 2 999 millions de FCFA,
- ❑ 2 % du chiffre d'affaires net compris entre 3 000 millions de FCFA et 4 999 millions de FCFA,
- ❑ 1 % du chiffre d'affaires net supérieur à 5 000 millions de FCFA.

La charge de la redevance comptabilité au titre de l'exercice 2003 s'élève à 117 056 619 FCFA.

Conformément à la loi et aux statuts de la société, il appartient à votre Assemblée de se prononcer sur l'ensemble de ces conventions.

Abidjan, le 24 mai 2004

#### **Mazars & Guérard**

Armand Fandohan  
Associé

#### **CECA**

Kouassi Salé  
Expert comptable diplômé

**EXERCICE 2003**

**BILAN - SYSTÈME NORMAL**

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2003

(en Francs CFA)

<b>ACTIF</b>	<b>EXERCICE 2003</b>	<b>EXERCICE 2002</b>
Immobilisations incorporelles nettes	15 262 818	17 410 251
Immobilisations corporelles nettes	145 687 295	182 688 577
Immobilisations financières	24 345 538	27 345 538
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ NET</b>	<b>185 295 651</b>	<b>227 444 366</b>
Stocks	939 430 014	1 081 554 401
Créances et emplois assimilés	1 979 263 296	4 254 963 368
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 918 693 310</b>	<b>5 336 517 769</b>
Trésorerie - Actif	215 895 526	125 566 482
<b>TOTAL GÉNÉRAL ACTIF</b>	<b>3 319 884 487</b>	<b>5 689 528 617</b>

<b>PASSIF</b>	<b>EXERCICE 2003</b>	<b>EXERCICE 2002</b>
Capital	134 000 000	134 000 000
Primes et Réserves	26 896 678	26 896 678
Report à nouveau	339 398 766	452 134 107
Résultat net de l'exercice	-15 637 198	-112 735 341
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>484 658 246</b>	<b>500 295 444</b>
Dettes financières	189 580 041	264 884 510
Dettes d'exploitation	2 284 404 864	3 939 484 407
<b>TOTAL PASSIF CIRCULANT</b>	<b>2 473 984 905</b>	<b>4 204 368 917</b>
Trésorerie - Passif	361 241 336	984 864 256
<b>TOTAL GÉNÉRAL PASSIF</b>	<b>3 319 884 487</b>	<b>5 689 528 617</b>

**EXERCICE 2003**

**COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2003

(en Francs CFA)

DÉSIGNATION	EXERCICE 2003	EXERCICE 2002
Ventes de marchandises	2 789 445 685	4 947 302 834
Prestation de service	2 339 635	1 899 546
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>2 791 785 320</b>	<b>4 949 202 380</b>
Autres produits	260 118 187	196 265 908
TOTAL	3 051 903 507	5 145 468 288
Achats et frais sur achats	1 593 840 651	3 116 104 219
Variation de stocks	87 457 966	-97 364 126
Transport	120 181 901	183 441 255
Services extérieurs	743 302 283	1 441 483 817
Impôts et taxes	47 590 990	57 024 395
Autres charges	17 100 615	18 731 000
TOTAL	2 609 474 406	4 719 420 560
<b>VALEUR AJOUTÉE</b>	<b>442 429 101</b>	<b>426 047 728</b>
Charges du personnel	365 749 053	384 631 408
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>76 680 048</b>	<b>41 416 320</b>
Dotations aux amort. et provisions	50 332 686	71 260 594
Reprise de provisions	82 293 783	87 025 458
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>108 641 145</b>	<b>57 181 184</b>
Produits financiers	3	2
Charges financières	109 051 114	145 170 515
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-109 051 114</b>	<b>-145 170 513</b>
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>-409 966</b>	<b>-87 989 329</b>
Produits H.A.O.		3 000 000
Charges H.A.O.		4 269 232
<b>RÉSULTAT H.A.O.</b>		<b>-1 269 232</b>
Impôt sur le résultat	13 958 000	24 746 012
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-15 637 198</b>	<b>-112 735 341</b>

## TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE)

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2003

(en Francs CFA)

Réf. Liasse	DESCRIPTION	EMPLOIS	RESSOURCES
	Croissance interne	8 463 889	3 000 000
	Croissance externe		3 000 000
<b>FF</b>	<b>INVESTISSEMENT TOTAL</b>	<b>8 463 889</b>	<b>6 000 000</b>
FG	Variation du besoin de financement d'exploitation	762 744 916	
<b>FH</b>	<b>EMPLOIS ÉCONOMIQUES À FINANCER</b>	<b>8 463 889</b>	<b>768 744 916</b>
<b>FK</b>	<b>EMPLOIS TOTAUX À FINANCER</b>	<b>-760 281 027</b>	
FL	Financement interne		-46 329 063
<b>FS</b>	<b>RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT</b>	<b>46 329 063</b>	
<b>FT</b>	<b>EXCÉDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT</b>	<b>713 951 964</b>	
<b>FW</b>	<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>		<b>713 951 964</b>

## **TEXTES DES RÉOLUTIONS**

### **Première résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes sur la marche de la société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2003, approuve les comptes et les bilans dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans les rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat aux Administrateurs et décharge au Commissaire aux Comptes en fonction au cours de ces exercices.

### **Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles 432 et 4388 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, constate qu'aucune convention nouvelle entrant dans le cadre de ces dispositions n'a été conclue dans le courant de l'exercice.

### **Troisième résolution**

L'Assemblée Générale, statuant conformément aux dispositions du conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice qui s'élève à la somme de quinze millions six cent trente-sept mille cent quatre-vingt-dix-huit (15 637 198 Fcfa), intégralement au compte de "Report à nouveau".

Par suite de cette affectation, le compte "Report à nouveau" qui présentait un solde créditeur de 339 398 766 Fcfa (trois cent trente-neuf millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent soixante-six), aura un nouveau solde créditeur de 323 761 568 Fcfa (trois cent vingt-trois millions sept cent soixante et un mille cinq cent soixante-huit).

#### **Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale fixe à la somme de huit cent cinquante mille (850 000) FCFA brut par Administrateur, le montant des indemnités de fonction allouées au Conseil d'Administration.

Cette décision applicable à l'exercice en cours sera maintenue jusqu'à décision contraire.

#### **Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats d'Administrateurs de :

- Monsieur Lémissa DOSSO
- Madame Berthe SOW
- Madame Marie-Claire WASTIAUX
- La société HACHETTE LIVRE INTERNATIONAL
- La société EDIPRESSE
- La société LIBRAIRIE DE FRANCE GROUPE

encore en fonction, arrivent à expiration avec la présente Assemblée, renouvelle lesdits mandats pour une nouvelle période de six (06) ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à approuver les comptes de l'exercice 2009.

#### **Sixième résolution**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations à effet d'accomplir toutes formalités qu'il y aura lieu.